

Comment une candidate à la présidence remporte l'élection contre son personnel : retour sur un scandale démocratique

Commençons par rappeler le processus qui conduit à devenir président ou présidente d'université. Tout d'abord il y a l'élection des représentants du personnel et des étudiants. 8 rangs A, 8 rangs B, 6 BIATSS et 6 étudiants sont élus. Sont ajoutés à ces 28 élus, dans un premier temps, 3 personnalités extérieures, représentants le CNRS, la Région et le Grand Besançon. Ces 31 personnes vont élire 5 autres personnalités extérieures pour former le CA complet de 36 membres. Ce CA finalisé se réunit pour voter pour le président ou la présidente. Voici pour le cadre.

La sur-représentativité écrasante des A



Collège A
1 élu pour 35



Collège B
1 élu pour 130



Collège BIATSS
1 élu pour 192

Cette représentativité au CA pose un gros problème en tant que tel. Pourquoi cette énorme disparité ? Il n'y aucune raison objective à cela. Pire, les rangs A occupent des postes à responsabilité et côtoient d'autres personnes en responsabilité. Cela peut évidemment avoir une influence sur des représentants du personnel et les étudiants. Egalement, a priori, le CNRS penche plutôt pour le candidat qui a récolté le plus de sièges en A. Pourquoi ? On n'en sait rien mais on peut penser que ce sont les rangs A qui sont les interlocuteurs du CNRS et qui accompagnent le plus fortement les réformes du gouvernement.

Des règles qui empêchent une représentativité sincère de nos personnels

Dans les collèges A et B, seules les listes récoltant 10% des voix participent à la répartition des sièges. Sans cette règle, la CGT et le SNESUP auraient eu un siège dans le collège B. Egalement, dans ces mêmes collèges, la liste gagnante remporte immédiatement deux sièges. Si on retire également cette règle, le SNESUP récolte un siège en A et la répartition entre les listes Gilbert et Woronoff est bien plus équilibrée dans les deux collèges.

Contre son personnel, vraiment ? Une guerre des classes à l'université

Si on regarde le vote global des personnels au CA, les listes Woronoff ne récoltent que 26% des suffrages exprimés, contre 39% pour les listes Gilbert et 35% pour les listes syndicales. En détaillant collège par collège, on entrevoit une vraie rupture entre les rangs A et le reste de la communauté universitaire. Alors que les listes Woronoff récoltent 58% des suffrages exprimés en A, elles n'en récoltent que 26% en B et 16% en BIATSS. Cela pose des énormes questions sur les intérêts divergeants des uns et des autres.

De qui Macha Woronoff sera la présidente ?

Nous venons de voir que Macha Woronoff est la candidate des A. Nous espérons qu'elle a conscience de la non-adhésion de la plupart des personnels à sa candidature et qu'elle saura en tenir compte lors son mandat.

Qu'a fait la CGT ?

Une CGT transparente et démocratique

Après un vote interne de l'ensemble de nos adhérents et au vu des constats précédents, notre élue CGT a voté pour la candidature de Daniel Gilbert.

Retour sur la prime Covid

La prime Covid, c'est une prime exceptionnelle, versée aux agents « particulièrement mobilisés pour faire face à l'épidémie de covid-19 compte-tenu du surcroît de travail significatif durant cette période ». D'après nos retours du terrain, on peut facilement affirmer que cela concerne la très grande majorité des personnels de l'UFC, enseignants et BIATSS. Sauf qu'à l'UFC, seuls 168 personnels, tous BIATSS, vont la toucher, soit seulement 15% de cette catégorie. On observe des disparités inquiétantes puisque 17% des A, 26% des B et seulement 8% des C vont l'obtenir. Trois niveaux de primes étaient prévus, 1000€, 660€ et 330€. L'UFC a décidé de supprimer celui à 1000€ mais de conserver celui à 660€. Ne garder que celui à 330€ aurait permis de toucher 1/3 de Biatss en plus. Pour ce genre de primes, de toute façon, il n'y a pas de bon choix, sauf peut-être de ne l'attribuer à personne ou à tout le monde. C'est bien pour cela que la CGT est contre le système de primes qui favorise clientélisme, jalousie et ressentiment et est donc pour l'augmentation des salaires.

Elections UBFC : La COMUE n'arrive pas à convaincre et c'est tant mieux !

Les résultats sont à retrouver en cliquant ici. Ils ne sont clairement pas bons pour les listes du seul candidat déclaré à la présidence, Dominique Grevey. Exemple criant : le collège B dans lequel ses listes devront partager la moitié des sièges avec la liste SNESUP, très critique sur la COMUE, vision que nous partageons. A noter que c'est la liste SGEN-CFDT qui a accompagné les listes Grevey chez les Biatss. Selon nous, la COMUE, c'est rien de bon, ya basta.

LPR : Le Pire Résultat

On se souvient de la première mouture du texte de loi qui renforçait la logique des appels à projet via l'augmentation des crédits de l'Agence Nationale de la Recherche, qui précarisait les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche en créant deux nouveaux types de contrat non pérennes, et qui privatisait davantage la recherche. Tout ceci en nous faisant miroiter des promesses de financement soumis au bon vouloir des prochains gouvernements et qui ne sont même pas à la hauteur des enjeux. Et voilà que le Sénat puis la commission mixte paritaire passent par là. C'est l'eau croupie qui déborde du vase fêlé. Certes, l'amendement 234, celui qui asservissait les libertés académiques aux « valeurs de la République », a été redéfini pour être neutralisé. En revanche, l'amendement 147 a été encore aggravé : tout délit d'entrave est désormais passible de 1 an de prison et de 7 500€ d'amendes, et s'il est commis en réunion, de 3 ans de prison et de 45 000€ d'amendes. Pour rappel, ce « délit d'entrave », c'est le fait « de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement ». Occupation, blocage, assemblée générale non-autorisée..., tout cela est donc maintenant passible de prison. Quel rapport avec le financement de la recherche, du soit-disant manque d'attractivité de nos métiers ? Aucun, bel exemple de cavalier législatif, c'est-à-dire un article de loi qui introduit des dispositions qui n'ont rien à voir avec le sujet traité par le projet de loi. Egalement l'amendement n° 150 a été presque intégralement conservé. Cet amendement supprime l'étape de la qualification pour passer de maître de conférences à professeur et permet également d'en déroger pour devenir maître de conférences. La communauté universitaire s'inquiète très largement de ce dernier rempart national contre la bidouille locale. A juste titre tant les petits arrangements entre amis sont monnaie courante à l'université, et la notre ne fait pas exception, oh que non !

Et donc, on fait quoi ?

Localement, plusieurs rassemblements ont déjà eu lieu. Une petite cinquantaine de personnels et étudiants mobilisés, c'est déjà bien au vu du contexte actuel mais ce n'est clairement pas suffisant pour espérer quelque chose. Le bal des motions / pétitions s'essouffle et si on veut arriver à quelque chose, il faut durcir le mouvement, par le nombre et par le type d'actions. Nous savons qu'il n'est pas évident de franchir le pas, surtout quand on a l'impression d'être seul, dans son département ou laboratoire. Alors il existe des collectifs qui permettent de casser ce sentiment d'isolement et d'être sûr de retrouver au moins une tête connue dans ce moments là. Ces collectifs, ce sont nous, les syndicats. N'hésitez pas à nous rejoindre et à nourrir de votre vécu nos réflexions et prises de position.